



infri

Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

Rapport annuel 2019

Sommaire

Message de la présidente	2
Rapport du secrétariat général	3
Rapports des commissions permanentes	
Enseignement spécialisé	4
Habitat, travail et formation INSOS	6
Liste des membres INFRI 2020	8
Institutions socio-éducatives	10
Addictions	11
CCT	
Commission CCT	12
Commission arbitrale	13
Finances	
Comptes et budgets	14
Bilan	16
Commentaire des comptes	17

Composition du comité INFRI

Présidente :

Ursula **Schneider Schüttel**, présidente Stiftung applico
et Fondation les Buissonnets

Vice-Président :

André **Sudan**, président Association St-Camille

Membres :

Michelle **Constantin**, directrice Les Traversées

Joëlle **Bossens**, directrice Centre scolaire Villars-Vert

Anne **Jochem**, directrice Services généraux Fondation les Buissonnets

Jean-Luc **Kuenlin**, directeur Fondation de Fribourg pour la Jeunesse - FFJ

Roland **Kolly**, président Fondation FARA

Cédric **Fazan**, directeur Fondation le Tremplin

Peter **Wuethrich**, membre Fondation la Rosière

Bernard **Bosson**, directeur Fondation HorizonSud

Caroline **Dénervaud**, présidente Institut St-Joseph du Guintzet



Message de la présidente

Quels bouleversements !

Une fois n'est pas coutume, je débute le rapport annuel en me référant à la situation actuelle. Qui aurait pu s'attendre à cela ? Nous sommes obnubilés par un virus contagieux. Notre quotidien est totalement chamboulé. En pleine crise du coronavirus, nous maintenons nos distances et nous avons pris pour habitude de ne plus nous serrer la main afin de limiter la propagation de ce virus. Nous devons plus particulièrement protéger les personnes à risque – nombre d'entre elles sont prises en charge dans nos institutions membres. C'est un défi majeur pour nous. Je constate toutefois avec satisfaction que la solidarité et le respect mutuel prévalent pour atteindre l'objectif. Et ce sont justement les institutions qui abritent les personnes vulnérables ou en difficulté qui tentent, avec leurs collaborateurs et collaboratrices, de garantir la plus grande sécurité possible tout en assurant une proximité et un suivi humains.

Dans cette crise du COVID 19, INFRI est intégrée par le canton de Fribourg dans le « Groupe des institutions à risque » de l'organe de conduite cantonal. Notre association a pour tâche de prendre en charge les problèmes et les besoins dans les institutions durant cette période de crise et d'agir en tant qu'organe de coordination. Qu'INFRI ait été mandatée pour remplir cette mission est très positif. Cela montre que nous avons pu positionner notre association en tant que partenaire sérieux et de confiance vis-à-vis des autorités cantonales. Nous avons ainsi atteint un objectif important que nous nous étions fixé il y a quelques années.

Le développement d'offres et de prestations d'aide pour nos institutions membres constitue un objectif supplémentaire. Nous avons ainsi créé l'année passée le « Pôle confiance »: un projet utile aussi bien aux

institutions qu'à leurs collaborateurs pour résoudre de manière simple et rapide les conflits au sein d'une institution (par ex. les cas de harcèlement). Cette offre montre, d'une part, la signification de la santé et de la sécurité au travail qui constituent des priorités pour INFRI et ses institutions membres. Cela montre, d'autre part, l'importance d'une action rapide et ciblée pour garantir le maintien d'un bon climat de travail. Lorsque les employé-e-s adoptent une attitude respectueuse les uns envers les autres, ils sont aussi capables de prendre en charge et de traiter correctement les personnes qui leur sont confiées. Une gestion qualitative de haut niveau constitue un élément central pour INFRI et ses institutions membres, pour laquelle nous nous engagerons aussi avec conviction au cours des prochaines années.

Pour atteindre nos objectifs, notre secrétaire général, Olivier Spang, fort de ses connaissances spécialisées, et notre secrétaire administrative compétente, Jacqueline Portmann, sont en première ligne pour agir dans l'intérêt de nos institutions. Je remercie du fond du cœur ces deux précieuses personnes pour leur engagement sans relâche. Je souhaiterais aussi remercier tous les membres du comité pour les discussions constructives qui permettent de faire avancer nos projets. Et enfin, je remercie tous les partenaires, parmi lesquels j'inclus aussi les autorités cantonales, dont le soutien mais également les questionnements critiques permettent de rendre possible la réalisation de nos objectifs. Et maintenant, je vous souhaite une lecture intéressante de notre dernier rapport annuel !

Ursula Schneider Schüttel,
présidente et conseillère nationale



Rapport du secrétariat

Dynamisme des projets et développement des prestations

Notre association déploie ses activités dans trois domaines principaux : le soutien des projets développés par les commissions spécialisées, les collaborations de partenariat pour les institutions et la défense de leurs intérêts.

Les **projets** des commissions sont multiples et toujours passionnants. Pour tous ces projets, INFRI est mis à contribution, aussi bien financièrement qu'en terme de force de travail et de coordination.

- Pendant cette année 2019, nous nous sommes consacrés à une étude avec les institutions RIFA et REPER : « Valorisation de la mission et des pratiques », avec le soutien de l'entreprise Parenthèses. Les acteurs du terrain ont été mis à contribution, sur une base inter-institutionnelle, pour mettre en avant les aspects positifs du travail de prise en charge et de prévention avec les personnes en situation d'addictions. Cette étude constitue la première étape d'un projet « Addiction-Fribourg », dont nous espérons qu'il pourra en 2020 présenter et défendre l'impact des prestations fournies par les institutions, aussi bien auprès du public que des décideurs.
- Les institutions pour adultes ont quant à elles initié un projet de catalogue des prestations institutionnelles, sous la forme d'un outil simple et efficace à disposition de toute personnes intéressées par une ou des prestations. C'est dans une vision du respect de l'autonomie et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap que ce projet sera développé.
- Et le dynamisme des institutions socio-éducatives s'oriente une nouvelle fois vers un module de formation inter-institutionnelle pour le personnel des institutions.

Le développement des **collaborations** avec les partenaires des institutions est un second axe important du rôle d'INFRI. Nous nous sommes beaucoup engagés en 2019 – comme depuis trois ans – pour renforcer la collaboration avec le RFSM, aussi bien dans le domaine des adultes que dans celui des mineurs, avec l'arrivée

du nouveau responsable du CPP, le Dr Holzer. Si les processus ont été clarifiés et des bilans sont faits régulièrement, le manque de moyen de ces services reste un obstacle majeur à une réelle collaboration fructueuse.

Néanmoins, les efforts sont multiples et portent tout de même des fruits : la liaison psychiatrique s'étend désormais à près de dix institutions pour adultes ; des procédures adaptées ont été développées pour les institutions pour personnes en situation de déficience intellectuelle, y compris l'utilisation d'un outil adapté pour le passage d'informations importantes pour faciliter les hospitalisations et la mise en place d'une équipe mobile ; les institutions pour mineurs espèrent également pouvoir toutes utiliser la liaison psychiatrique. Dans divers domaines, les collaborations se développent également de manière positive avec nos partenaires, avec une forte implication d'INFRI dans les organes de coordination cantonaux : soins palliatifs, forum de l'hébergement psychosocial, réseau intendance, etc.

Le **lobbying** des institutions auprès des autorités cantonales s'avère de plus en plus important et les domaines d'intervention se multiplient avec la mise en œuvre des lois et règlements cantonaux dans nos domaines. Ainsi, au-delà même des consultations sur les projets de lois et règlements, les thématiques qui ont été abordées avec les services de l'Etat (SPS et SESAM) touchent à des domaines extrêmement divers : inspection des institutions, planification des projets des institutions, certification qualité, procédure d'indication, gestion des MSST dans les institutions, etc. Si INFRI est régulièrement reconnu comme un partenaire privilégié par l'Etat, il est parfois difficile de faire entendre les besoins des institutions et de leurs bénéficiaires, face aux contraintes budgétaires de l'Etat.

Et puis 2020 nous a réservé quelques surprises qui ont bousculé les projets...



Enseignement spécialisé

La Commission permanente de l'enseignement spécialisé regroupe les directeurs et directrices des institutions d'enseignement spécialisé et des services d'intégration francophone et alémanique. Les 12 membres de la commission se sont rencontrés 9 fois durant l'année.

L'année 2019 a vu la cantonalisation des services d'intégration, dès la rentrée scolaire 2019-2020. La commission a donc fait ses adieux à Willy Maillard et Max Egger, directeurs respectivement des services francophone et alémanique. A la rentrée de septembre, nous avons accueilli Marcel Burkhardt, qui a repris la direction du Schulheim les Buissonnets suite au départ à la retraite de Max Egger. En octobre, nous avons appris les démissions de Charles Butty, Directeur de Clos Fleuri, puis d'Elisabeth Simonet, Directrice de Flos Carmeli. Leurs remplaçants respectifs n'ayant pas encore été désignés, nous avons donc accueilli les responsables pédagogiques des deux écoles, Christel Castella Bourqui et Sandra Meyer.

La composition de la commission a donc énormément changé ces dernières années. Nous nous retrouvons dès la rentrée d'août 2019 à 11 membres autour de la table.

Nous avons travaillé sur de nombreux thèmes, rencontré à plusieurs reprises le **SESAM**, parlé informatique, mise en œuvre d'office 365, directives, formulaires, procédure budgétaire... Nous avons également accueilli la Directrice de **Pro Infirmis** pour une présentation et des échanges au sujet de leurs prestations, parfois méconnues dans certaines écoles.

Règlement de la loi sur la pédagogie spécialisée

En 2019, une grande partie de nos échanges et de notre énergie s'est concentrée sur la consultation sur le RPS, Règlement d'application de la Loi sur la Pédagogie Spécialisée.

Après la mise en œuvre de la LPS, loi sur la pédagogie spécialisée, l'ensemble des partenaires ont été consultés sur le règlement d'application. La commission a analysé de manière approfondie les 80 articles proposés. Voici un point de situation sur le règlement adopté en décembre 2019, avec nos principales remarques et propositions, nombre d'entre elles ayant été prises en compte dans le document final.

Dispositions générales :

- Il est fait mention que « le type de scolarisation d'un ou d'une élève à besoins éducatifs particuliers doit être le plus adéquat au niveau tant scolaire que social » (art. 1): élément essentiel pour nous, il était important de mentionner clairement que la scolarité doit être profitable à l'élève, que ce soit en intégration ou en institution.

Période préscolaire :

- On aurait souhaité que soient mentionnés les autres acteurs de la prévention (l'art. 8 fait référence aux logopédistes), comme les psychomotriciens, pédagogues etc. Or la LPS fait référence à la prise en charge en logopédie, il n'a donc pas été possible de changer la teneur des articles concernés du RPS.

Période scolaire :

- Questions de collaboration, de responsabilité : plusieurs articles manquaient de clarté, notamment en ce qui concerne l'élaboration, le suivi et la responsabilité du PPI, projet pédagogique individualisé de l'élève. Les rôles et responsabilités des différents intervenants ont été clarifiés, indiquant clairement que l'enseignant spécialisé est responsable de l'élaboration et du suivi du PPI, en collaboration avec l'ensemble du réseau. Ceci est particulièrement significatif pour les élèves intégrés en école ordinaire.
- Le PIT, plan individuel de transition, qui a pour but d'assurer le suivi des élèves en vue de leur entrée dans le monde professionnel, est sous la responsabilité de l'enseignant spécialisé. Il sera mis en œuvre progressivement par le Bureau (voir ci-après).
- Au sein des institutions, c'est la direction qui est garante de la mise en œuvre des PPI.
- Tout ceci évidemment en étroite collaboration avec l'inspectorat spécialisé et les collaborateurs pédagogiques.

Période postscolaire :

- Nous sommes toujours préoccupés par la question des élèves à besoins éducatifs particuliers qui n'ont pas de reconnaissance AI pour les questions d'orientation et de formation professionnelle. Notre souci est de pouvoir proposer à ces jeunes une prolongation de scolarité qui leur permette de se préparer à l'entrée dans le monde professionnel. A notre satisfaction, il a été mentionné qu'un élève peut bénéficier d'une prolongation de scolarité avec mesures SESAM, si la décision de l'AI n'est pas encore définitive. Reste la question des élèves non reconnus, pour qui une orientation en école ordinaire n'est pas adéquate... Ils risquent de rejoindre les structures accueillant de nombreux jeunes sortant des CO avec leurs propres problématiques...

Autorités :

- L'art. 28 du RPS explicite la création du Bureau de coordination et d'accompagnement des MAO et des MAR. Nous avons demandé que les rôles et compétences de chacun-e soit clarifiés. Le Bureau est coprésidé par un-e inspecteur-trice spécialisé-e et un-e inspecteur-trice scolaire. Cette nouvelle organisation se met peu à peu en place.
- Clarification du rôle de l'inspectorat spécialisé : tâche de haute surveillance sur les institutions, donc sur toutes les professions exercées au sein des institutions.
- Nous sommes également satisfaits que la cellule d'évaluation ait la possibilité de transmettre indications et recommandations au réseau qui prend en charge l'élève.

Le Règlement a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2020. La base juridique est là, mais de nombreux points doivent encore être mis en œuvre au cours des années à venir : fonctionnement du Bureau, PIT, contrats de prestation, etc. La CPES suivra l'évolution de manière attentive.

A l'heure de clore ce rapport, de nombreux collègues gèrent la crise du coronavirus, dont les enjeux sont fort différents selon le type de structure. Courage à celles et ceux qui font face à une problématique nouvelle et complexe...

Un grand merci à tous mes collègues directeurs et directrices des institutions d'enseignement spécialisé et des anciens services d'intégration pour la qualité de nos échanges et l'esprit d'entraide qui règne au sein de la commission.

Joëlle Bossens,
présidente

Institutions membres

- Flos Carmeli
- Institut St-Joseph du Guintzet
- Centre scolaire de Villars-Vert
- Centre éducatif et pédagogique CEP
- Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G
- Clos Fleuri
- Home-Ecole romand Les Buissonnets
- Schulheim Les Buissonnets
- Service éducatif itinérant sei-fribourg Les Buissonnets
- Les Peupliers
- Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère



Habitat, travail et formation INSOS

La Commission habitat, travail et formation INSOS s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2019. Le réjouissant taux de participation, à l'instar de la richesse des débats, démontre de la forte implication des dirigeantes et dirigeants des institutions membres, ainsi que de leur volonté à faire évoluer les pratiques et à développer les collaborations afin de répondre au mieux aux besoins des personnes concernées.

Sous la présidence de Charly Butty, les directrices et directeurs des 18 institutions fribourgeoises INFRI qui offrent du travail, de l'habitat et de la formation à des personnes adultes en situation de handicap, ainsi que les directeurs des institutions pour personnes souffrant d'addictions, se sont réunis à cinq reprises pour échanger autour de plusieurs thèmes et projets en lien avec l'accompagnement de personnes en situation de fragilité. Nous profitons de cet espace pour remercier vivement Charly de son engagement au service de la commission.

2019 marque le début de la mise en œuvre de la **Convention de l'ONU relative aux droits de personnes handicapées** (CDPH). Dans le canton, les institutions proposent et développent un large éventail de prestations au service de la personne en situation de handicap et de son inclusion. Afin de mettre en avant cette richesse, la commission a décidé de créer un catalogue de prestations. Ce catalogue, qui sera réalisé en 2020 sur une plateforme internet, vise à répondre à plusieurs objectifs de la CDPH, en particulier celui de permettre aux personnes directement intéressées de connaître de manière facilitée les prestations disponibles, de leur donner la possibilité de choisir de manière autonome à quelle institution s'adresser et de leur faciliter les transitions de lieu de travail ou de vie dans leur parcours. Cette présentation de l'offre des institutions complètera les outils à disposition de la personne en situation de handicap afin de faciliter la prise de contact entre bénéficiaire et fournisseurs de prestations.

Plusieurs dossiers ont été discutés au sein de la commission en collaboration avec le **Service de la prévoyance sociale** (SPS) afin de renforcer le partenariat et la compréhension mutuelle. En début d'année a eu lieu un échange autour des nouveaux indicateurs de qualité qui entreront en vigueur avec l'adoption des critères Class pour la certification qualité des institutions cantonales. Une réflexion a également été menée sur la manière d'articuler ces critères qualité avec les critères d'inspection existants du SPS. A cette occasion, la commission relève l'ouverture et l'écoute démontrées par les inspectrices face aux demandes adressées par les institutions. D'autre part, la procédure de **planification et d'attribution des projets des institutions** a également été traitée. Le souhait est de centraliser les informations pour vérifier et améliorer la cohérence entre les besoins des personnes en situation de vulnérabilité et le contexte de soutien qui leur est proposé. Les institutions de la commission ont adressé la demande de pouvoir accéder à l'évaluation du SPS concernant l'évolution des besoins en accompagnement non couverts, ceci dans le but de rendre plus efficace la création des nouvelles réponses d'accompagnement et d'encadrement. Une utilisation affinée des outils actuels de planification devrait permettre la possibilité de repérer de manière plus précise les besoins en matière de prise en charge et d'y répondre de manière plus ciblée.

Notre commission a également poursuivi durant toute l'année l'amélioration et la consolidation de la collaboration entre les institutions INFRI et le **Réseau fribourgeois de santé mentale** (RFSM) secteur adultes: un outil d'évaluation de la collaboration (protocole d'hospitalisation) permet d'évaluer le respect de la convention de collaboration. Cette évaluation est ensuite thématifiée par le Groupe de suivi. D'autre part, suite à son succès, la psychiatrie de liaison se diffuse à d'autres institutions pour adultes et un groupe de réflexion RFSM- INFRI pour le domaine de l'accompagnement de personnes en situation de déficience intellectuelle s'est créé pour réfléchir aux problématiques spécifiques de cette population.

En guise de conclusion, nous sommes extrêmement satisfaits du climat de solidarité, confiance et entraide qui règne au sein d'INFRI et avec ses partenaires. Nous profitons de cet espace pour remercier le secrétaire général qui effectue un travail remarquable au service de l'Association et ses membres. Un dernier merci aux collègues des institutions qui s'engagent avec énergie et conviction pour la commission et ses groupes de travail.

Michelle Constantin,
présidente

Institutions membres

- Centre d'intégration socioprofessionnelle CIS
- Les Traversées
- St-Camille
- La Rosière
- Fara
- La Colombière
- Linde
- Fondation glânoise
- HorizonSud
- L'Estampille
- La Belle Etoile
- Clos Fleuri
- Homato/Les Buissonnets
- St-Louis
- Stiftung SSB
- Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte SSEB
- applico
- CFC Centre de formation continue
- CFPS Seedorf
- Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg

Liste des membres INFRI 2020

Support juridique	Institutions – Détail
Association Château de Seedorf	Centre de formation professionnelle et sociale CFPS Flos Carmeli – Classes de langage, services de logopédie, psychologie et psychomotricité
Association de l'Institut St-Joseph du Guintzet	Institut St-Joseph du Guintzet – Centre scolaire et éducatif pour enfants sourds, classes de langage / Sprachheilschule
Association fribourgeoise action et accompagnement psychiatrique	AFAAP
Association Les Traversées	Unités Schönberg, Courtaman, Seiry, Estavayer-le-Lac, Péroilles et Grand Fribourg
Association Le Bosquet	Institution spécialisée
Association le Radeau	Centre d'accueil
Association REPER	Information & Projets, Rue & Réalisations, Ressources & Développement, PréFo, Centres d'animation socioculturelle
Association St-Camille	Ateliers de la Gérine et des Préalpes, foyers et appartements protégés (Marly et Villars-sur-Glâne)
Commune de Villars-sur-Glâne	Centre scolaire Villars-Vert
Fondation broyarde en faveur des personnes en situation de handicap	La Rosière
Fondation Clos Fleuri	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	Foyer St-Etienne, Foyer Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out
Fondation du Centre de formation continue pour adultes en situation de handicap	
Fondation du Centre éducatif et pédagogique	CEP
Fondation du CIS	Centre d'intégration socioprofessionnelle
Fondation FAH-SEB	Foyer la Colombière Home-atelier Linde
Fondation Fara	Ateliers, foyers, appartements
Fondation Handicap Glâne Romont	Ateliers de la Glâne, Romont – Appartements protégés Romont, Home La Colline Ursy Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G
Fondation HorizonSud	Ateliers (Bulle, Epagny, Vaulruz), résidences (Marsens, Gumefens, Sciernes, La Tour), appartements
Fondation l'Eau Vive	Foyer des apprentis
Fondation l'Estampille	Ateliers
Fondation la Belle Etoile	Ateliers et foyer
Fondation Le Torry	
Fondation le Tremplin	Foyers, ateliers d'occupation, appartements protégés, service social
Fondation les Buissonnets	Services généraux Home Ecole Romand Schulheim Homato Service éducatif itinérant sei-fribourg / Centre de thérapie physioergo
Fondation de la Sainte Famille	Institut Les Peupliers – Ecole spécialisée et Internat
Fondation pour la femme et l'enfant	Aux Etangs
Fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère	CENSG – Centre scolaire et éducatif de la Gruyère SLPPG – Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère
Fondation Saint-Louis	Saint-Louis – Home et ateliers
Fondation Transit	Lieu d'accueil et évaluation
Mouvement Enfance et Foyers	Nid Clairval
Stiftung des Seebezirks für erwachsene Behinderte	SSEB – Geschützte Werkstatt und Wohnform, Wohnschule und Wohnhaus
Stiftung SSB	SSB – Wohnheim und Werkstätte (Tafers, Schmitten)
Stiftung für Menschen mit psychischer Beeinträchtigung in Deutschfreiburg	applico – Wohnen+Arbeiten (Schmitten, Murten, Plaffeien)
Stiftung Heimelig	Kinderheim Heimelig
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Sonnegg

Lieu	Présidence	Direction
Noréaz	M. Philippe Leuba	M. Rémy Noël
Fribourg	M ^{me} Geneviève Gassmann	M. Emmanuel Batoz
Villars-sur-Glâne	M ^{me} Caroline Dénévaud	M. Stéphane Favre
Fribourg	M. Claude Gremaud	M ^{me} Laura Propizio
Fribourg	M. Bastien Petitpierre	M ^{me} Michelle Constantin
Givisiez	M. Marc Sugnaux	M ^{me} Elisabeth Reber
Orsonnens	M. Pierre-Alain Clément	M ^{me} Emmanuelle Barboni
Fribourg	M. Markus Baumer	M. Philippe Cotting
Marly	M. André Sudan	M. Claude Chassot
Villars-sur-Glâne	M ^{me} Alizée Rey	M ^{me} Joëlle Bossens
Estavayer-le-Lac	M. Jean-Luc Baechler	M. Beat Schaefer
Bulle	M ^{me} Elisabeth Dunand	ad interim M. Patrice Zurich
Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Jean-Luc Kuenlin
Villars-sur-Glâne	M. Romain Lanners	M. Jean-François Massy
Estavayer-le-Lac	M ^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens	M ^{me} Caroline Cordey
Fribourg	M. Laurent Houmard	M ^{me} Elisabeth Mauron-Hemmer
Misery	Hr. Andreas Meuli	M. Lorenzo Pestalozzi
Tentlingen	Hr. Andreas Meuli	M. Lorenzo Pestalozzi
Fribourg	M. Daniel Charrière	M. Blaise Curtenaz
Romont	M. Jacques Chavaz	M. Alexandre Waeber
Romont	M. Jacques Chavaz	M ^{me} Evelyne Badoud Grandjean
Marsens	M ^{me} Laurence Brand Corsani	M. Bernard Bosson
Fribourg	M. Claude Grandjean	M ^{me} Liliana Chiacchiarì
Fribourg	M ^{me} Christine Bulliard-Marbach	M. Stéphane Renz
Châtel-St-Denis	M. Jean-Luc Mossier	M ^{me} Rosa Perroud
Fribourg	M. Jean-Christophe A Marca	M. Thierry Radermecker
Fribourg	M. Dominique Rhème	M. Cédric Fazan
Fribourg	Fr. Ursula Schneider Schüttel	M ^{me} Anne Jochem
Fribourg	Comité : M ^{me} Claire-Lyse Curty-Delley	M ^{me} Christine Alexander Sax
Fribourg	Comité : Hr. Andreas Wieser	
Fribourg	Comité : M ^{me} Gorana Vauthey	M. Mario Seebacher
Fribourg	Comité : M ^{me} Eleonora Schneuwly	M ^{me} Marianne Schmuckli
Le Mouret	M. Luke Gillon	M. Daniel Gonzalez
Fribourg	M ^{me} Judith Meuwly Correll	M ^{me} Debora Belloy
Bulle	M. Patrice Borcard	M. Didier Jonin
Bulle	M. Patrice Borcard	M. Didier Jonin
Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Thierry Bourquenoud
Granges-Paccot	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Pascal Schweizer
Givisiez	M. Jean Bourgnknecht	M. Raphaël Glassey
Muntelier	Hr. Heinz Etter	Hr. Cyprian Eggenschwyler
Tafers	Hr. Elmar Perler	Hr. Markus Stoeckli
Schmitten	Fr. Ursula Schneider Schüttel	Fr. Rahel Suter und Hr. Michael Perler
Kerzers	Hr. Erich Hirt	Fr. Noëlle Schär
Zumholz Plaffeien	Fr. Canisia Aebischer	Fr. Anita Brühlhart



Institutions socio-éducatives

Mandat : Un espace de réflexions et d'échanges sur les perspectives d'action et de développement en matière d'éducation sociale pour les personnes mineures et jeunes adultes placés en milieu résidentiel sur mandat de la justice civile ou pénale ou sur demande d'un service de protection de la jeunesse.

En 2019, les membres de la commission permanente **« Institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes »** se sont réunis à sept reprises. Parmi les thèmes abordés, soulignons :

La convention de collaboration inter-institutionnelle RFSM-SEJ-INFRI

Débutée en automne 2016, cette réflexion menée conjointement avec le Réseau Fribourgeois de Santé Mentale – (Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents) – a été signée le 10 mai 2019 par les acteurs impliqués dans l'accompagnement socio-éducatifs des mineurs et jeunes adultes.

Cette convention a pour objectifs :

- de favoriser une culture de collaboration entre les partenaires du SPPEA, d'INFRI et du SEJ,
- d'assurer la continuité de prise en charge et la coordination des différentes interventions autour de l'hospitalisation en milieu psychiatrique des personnes mineures séjournant en institution socio-éducative,
- d'anticiper les situations d'urgence psychiatrique et privilégier les modalités d'admission programmées,
- d'anticiper les évaluations des besoins en placement et l'orientation vers une institution socio-éducative.

Autres thèmes traités...

- La prise de position de la commission quant à la désignation du service compétent pour la surveillance des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes a été retenue par le canton.

- Le canevas du contrôle et de la surveillance des prestations a été définitivement validé en étroite collaboration avec Mme Catherine Nusbaumer, nouvelle inspectrice des institutions socio-éducatives. Pour certaines institutions, ce concept s'articulera en 2020 avec l'audit l'Office Fédéral de la Justice.
- La commission s'est adressée au Conseil d'Etat pour lui faire part de ses inquiétudes sur la surcharge du SEJ, partenaire incontournable dans l'accompagnement des enfants et jeunes placés dans nos institutions socio-éducatives.
- Les « traditionnelles » rencontres entre la direction du SEJ et la direction du SPS ont permis traiter des thèmes qui impactent l'opérationnels quotidien. Ces moments de régulations sont précieux pour une collaboration fluide et respectueuse de chacun.

Jean-Luc Kuenlin,
président

Institutions membres

- Les Traversées accompagnements adolescentes, Courtaman
- Fondation Fribourg pour la Jeunesse : Foyer St-Etienne, Foyer des Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out
- Foyer des Apprentis
- Aux Etangs
- Transit
- Le Nid Clairval
- Kinderheim Heimelig
- Le Bosquet
- Les Peupliers



Addictions

Les directions des associations Le Radeau et REPER et des fondations le Torry et le Tremplin constituent la commission addiction d'INFRI. Celle-ci s'est réunie à dix reprises cette année 2019.

Cette année encore, les directions des associations Le Radeau et REPER et des fondations le Torry et le Tremplin forment la commission addictions d'INFRI. Celle-ci s'est réunie à deux reprises en séance ordinaire et a vécu quatre séances de pilotage et quatre journées de travail (une par institution) avec les équipes de terrain et Parenthèses¹.

Si lors des séances ordinaires, les directions échangent dans l'immédiateté, voire l'urgence parfois, leurs constats et enjeux sociopolitiques et formulent des propositions d'amélioration des dispositifs addictions pour notre canton, les moments de travail avec Parenthèses ont offert des instants de réflexion dans un temps plus long. Outre la volonté des directions de pouvoir transmettre un message lisible des réalités complexes de nos institutions et de valoriser leurs prestations face aux administrations publiques et aux acteurs politiques, les rencontres se sont avérées être une opportunité de (re)connaissance interinstitutionnelle et de la plus-value du travail fourni par lesdites entités. Accompagné par Olivier Spang, cette démarche a permis de broser, avec les équipes, l'ensemble des prestations et des philosophies d'intervention dans le domaine socioéducatif addictions. Les collaboratrices ont pu identifier les valeurs communes, la qualité et la valeur ajoutée de leurs interventions et

l'immense travail réalisé au quotidien, dans des conditions parfois difficiles. Ce mouvement basé sur des éléments positifs concrets, et non sur des difficultés ou des manques, a bousculé positivement les représentations des professionnels. Gageons qu'il puisse en être autant avec nos partenaires politiques et financiers.

Pour ce faire, le défi sera pour 2020 de dégager de cette matière, encore un peu brute, la pertinence et la capacité d'adaptation du dispositif fribourgeois actuel dans son travail socioéducatif dans le domaine des addictions en termes « audibles » pour nos interlocuteurs et partenaires.

Comme annoncé dans le précédent rapport 2018, il est à relever que ce travail d'analyse et d'évaluation a été soutenu financièrement par INFRI. Cette dynamique se veut par ailleurs transposable à d'autres réalités, notamment à d'autres institutions handicap du canton.

Un grand merci au Comité d'INFRI et à son secrétaire général pour cette aventure interinstitutionnelle.

Cédric Fazan,
président

Institutions membres

- Le Radeau
- Le Torry
- Le Tremplin
- REPER

1. « Parenthèses », Entreprise fribourgeoise de coaching – formation – projets.



Commission CCT

La commission CCT est composée de directrices/directeurs d'institutions et de spécialistes de l'application des dispositions de la CCT. Son mandat est de favoriser une application harmonisée de la CCT. La commission soutient et conseille également les membres d'INFRI sur les questions d'interprétation de la CCT et pilote le processus de négociation avec la FOPIS.

La commission CCT s'est réunie 3 fois en 2019. Les négociations importantes de contenu de la convention n'étant pas demandées en 2019, elle a plutôt travaillé sur différents points d'interprétation de la CCT, et a pu procéder à des clarifications de son application.

Il s'est agi essentiellement des sujets suivants :

- Fixation du palier en cas d'engagement : latitude / autonomie des institutions : grâce à la conclusion de la commission arbitrale, la commission a pu constater que l'autonomie des institutions est bien confirmée dans le cas de fixation d'un palier reconnaissant une expérience professionnelle à l'engagement d'un nouveau collaborateur.
- Une discussion s'est également engagée entre la commission et l'État concernant les classifications contiguës ou pas, selon le texte de notre CCT. Il s'est avéré que ce sont bien les classifications non contiguës qu'il faut appliquer
- Situations d'arrêt de travail chez un employeur et pas chez un autre pour le même poste
- Droits et obligations d'un collaborateur pendant un arrêt maladie
- Divers cas de validité de licenciements
- Réduction du nombre de jours de vacances en cas de maladie de longue durée pour un temps partiel.
- Départ à la retraite d'un collaborateur et fin du contrat de travail correspondant.

La commission CCT a travaillé étroitement avec Me de Steiger pour des avis de droits sur les cas pointus d'application du droit du travail.

D'une manière générale, la commission a suivi de près les avis rendus par la commission arbitrale et son président le juge Yann Hoffmann.

Plusieurs informations liées aux sujets traités ont été publiées en cours d'année 2019 dans le Flash-Info INFRI.

La commission CCT pendant le premier semestre 2019 a suspendu ses travaux avec la FOPIS en raison de la situation au sein de l'institution Clos Fleuri : le comité INFRI s'était positionné vigoureusement contre le mode de gestion de la crise dans cette institution par la fédération des organisations de personnel des institutions. Le dialogue a toutefois pu être rétabli après quelques mois et une nouvelle collaboration a pu être mise sur pied, sur la base d'une nouvelle charte de collaboration.

Finalement, nous constatons que notre commission CCT se penche toujours plus souvent sur des cas complexes de droit du travail en parallèle de l'interprétation de la CCT ou de son amélioration. Ce constat nous amènera à proposer d'autres formats de partage de nos réflexions dans le courant 2020.

Enfin, je souhaite remercier ici tous mes collègues de la commission qui nourrissent par leurs questions des débats enrichissants lesquels nous permettent à tous de renforcer nos connaissances. Je leur adresse ici un grand merci.

Anne Jochem,
présidente

Liste des membres de la commission permanente CCT:

- M^{me} Anne Jochem, directrice Services généraux les Buissonnets, présidente
- M. Claude Chassot, directeur de St-Camille
- M. Daniel Gonzalez, directeur des Peupliers
- M. Jean-Luc Stucky, administrateur de la Fondation Glânoise
- M. Nicolas Gachet, responsable de l'administration et des finances d'HorizonSud
- M. Jean-Luc Kuenlin, directeur FFJ - Fondation de Fribourg pour la Jeunesse
- M^{me} Elisabeth Reber, directrice du Bosquet
- M^{me} Sarah Minder, responsable RH de Clos Fleuri
- M. Olivier Spang, secrétaire général d'INFRI



Commission arbitrale

La commission arbitrale est instituée par l'article 38 de la CCT, et son mandat consiste à concilier les litiges entre les parties signataires, employé-e-s et employeurs et à interpréter les dispositions de la CCT.

En 2019, deux demandes d'interprétation de la CCT ont été formulées: L'une concernait l'attribution des paliers prescrite à l'art. 5.8 CCT INFRI/FOPIS; elle a fait l'objet d'un avis formel, rendu le 29 janvier 2019 par la Commission arbitrale. L'autre avait trait à la question de la date déterminante en matière de formation pour le passage à une classe de salaire supérieure et a été liquidée par voie présidentielle, par souci d'économie de procédure.

En outre, deux séances de conciliation ont été organisées. Les parties ont pu être convoquées rapidement, la célérité de la procédure étant de première importance en matière de droit du travail. L'une des affaires a débouché sur un accord, l'autre sur un retrait. Une troisième requête, transmise pour compétence par le soussigné au président extraordinaire, n'a pas encore donné lieu à une séance de conciliation.

Enfin, des informations juridiques ont été données téléphoniquement à un employé, une représentante d'un collectif d'employés et une directrice d'institution. Les questions posées portaient sur l'indemnisation des heures supplémentaires, la gestion des conflits et la procédure de licenciement pour justes motifs.

Les qualités humaines et professionnelles des assesseurs de la Commission arbitrale doivent derechef être mises en avant.

Yann Hofmann,
président

Composition de la commission arbitrale

Présidence

M. Yann HOFMANN (président)
Me Tarkan GÖKSU (président extraordinaire)

Délégué-e-s INFRI

Membres permanent-e-s:
André SUDAN (fr) et Barbara SCHWALLER (de)
Membres suppléant-e-s:
Anne JOCHEM (fr) et Cyprian EGGENSCHWYLER (de)

Délégués FOPIS

Membres permanents:
Simon BEAUD (fr)
Membres suppléants:
Jacques GROSS (fr) et Lucio CRIVELLOTO (de)



Comptes et budgets

COMPTE DE RÉSULTAT	Comptes 2018	Budget 2019
PRODUITS		
Contributions CCT des membres	179 389.55	180 000.00
Cotisations INFRI des membres	107 601.75	110 000.00
Autres produits	6 378.65	2 500.00
Total produits	293 369.95	292 500.00
CHARGES		
Charges de personnel		
Salaires secrétariat général	128 430.70	132 000.00
Salaires secrétariat administratif	25 239.20	28 000.00
Jetons de présence	17 829.00	20 000.00
Jetons pour secrétariat commissions	3 190.00	3 500.00
Rémunération commission arbitrale	918.25	4 000.00
Charges sociales	36 372.75	38 000.00
Frais de déplacement	1 087.35	1 500.00
Frais de formation continue	1 420.00	3 000.00
Total charges de personnel	214 487.25	230 000.00
Autres charges d'exploitation		
Loyer	7 200.00	7 200.00
Matériel et frais de bureau	6 837.10	7 000.00
Traductions	5 272.30	6 000.00
Cotisations	1 310.00	1 700.00
Dons et cadeaux	345.95	500.00
Honoraires de tiers	970.20	3 000.00
Site internet et intranet	3 001.80	3 000.00
Maintenance informatique	3 232.35	3 000.00
Mise en place stratégie	40 547.90	5 000.00
Annonces dans les journaux		1 000.00
Frais d'impression	4 538.00	5 000.00
Frais de publication de CCT	667.00	1 000.00
Prestations aux institutions		20 000.00
Total autres charges d'exploitation	73 922.60	63 400.00
Résultat avant charges et produits financiers	4 960.10	-900.00
Intérêts sur compte courant	-100.00	-250.00
Frais de banque	116.70	100.00
Charges et produits financiers	16.70	-150.00
Résultat d'exploitation	4 943.40	-750.00
Résultat exceptionnel		
Dissolutions de provisions		
Affectations aux provisions		
Charges extraordinaires		
Produits extraordinaires		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0.00	0.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	4 943.40	-750.00
BÉNÉFICE / PERTE / COMPTE DE RÉSULTAT	4 943.40	-750.00

Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
--------------	-------------	-------------

190 857.55	180 000.00	190 000.00
114 817.90	110 000.00	110 000.00
4 931.60	2 500.00	2 500.00
310 607.05	292 500.00	302 500.00

128 220.70	130 000.00	130 000.00
25 724.10	27 000.00	27 000.00
15 789.35	18 000.00	18 000.00
2 530.00	3 500.00	3 500.00
1 830.00	2 000.00	2 000.00
35 664.30	38 000.00	38 000.00
1 243.15	1 500.00	1 500.00
2 200.00	3 000.00	3 000.00
213 201.60	223 000.00	223 000.00

7 200.00	7 200.00	7 200.00
6 950.20	7 000.00	7 000.00
2 789.00	6 000.00	6 000.00
1 400.00	1 700.00	1 700.00
644.70	500.00	600.00
1 522.45	2 000.00	2 000.00
3 407.60	3 000.00	4 000.00
3 065.75	3 000.00	4 000.00
4 907.45	0.00	0.00
	1 000.00	1 000.00
4 566.25	5 000.00	5 000.00
575.00	1 000.00	1 000.00
12 467.30	33 000.00	40 000.00
49 495.70	70 400.00	79 500.00
47 909.75	-900.00	0.00

-100.00	-250.00	-250.00
120.95	200.00	250.00
20.95	-50.00	0.00
47 888.80	-850.00	0.00

40 000.00	20 000.00	
-514.00		
39 486.00	20 000.00	0.00
8 402.80	-20 850.00	0.00
8 402.80	-20 850.00	0.00



Bilan 2019

Bilan au 31 décembre	2019	2018
ACTIFS		
Compte courant bancaire	304 455.46	290 429.11
Compte dépôt bancaire	200 000.00	200 000.00
Trésorerie et actifs	504 455.46	490 429.11
Débiteur cotisations membres	1 173.40	
Impôt anticipé à récupérer		
Débiteur AVS		490.70
Débiteur LAA et APG	115.80	122.80
Créances à court terme	1 289.20	613.50
Charges constatées d'avance	4 133.00	
Actifs de régularisation (actifs transitoires)	4 133.00	0.00
Actifs circulants	509 877.66	491 042.61
Mobilier d'exploitation	1.00	1.00
Actifs immobilisés	1.00	1.00
TOTAL ACTIFS	509 878.66	491 043.61
PASSIFS		
Créanciers à court terme	1 508.20	3 472.40
Créancier groupe INSOS Fribourg		2 635.95
Créancier AVS	82.70	
Créancier caisse de prévoyance	3 962.35	6 392.80
Créancier LAA APG		
Dettes à court terme	5 553.25	12 501.15
Provision mobilier/informatique	10 000.00	10 000.00
Provision prestations aux institutions (anc. développement stratégique)	75 000.00	75 000.00
Provision formation professionnelle	9 890.65	9 510.65
Provision étude RIFA		23 000.00
Provision caisse de pension	40 000.00	
Capitaux étrangers à long terme	134 890.80	117 510.65
Capital	361 031.81	356 088.41
Bénéfice reporté / Perte reportée		
Bénéfice de l'exercice / Perte de l'exercice	8 402.80	4 943.40
Capitaux propres	369 434.61	361 031.81
TOTAL PASSIFS	509 878.66	491 043.61
Engagements hors bilan		
Engagement hors bilan en cas de résiliation par INFRI	546 664.00	550 836.00
Engagement hors bilan en cas de résiliation par la CPPEF	229 025.00	227 907.00

Commentaire des comptes

L'année 2019 d'INFRI a été favorable au niveau comptable, avec la possibilité de mettre un montant en provision dans la perspective de la réforme de la Caisse de pension pour le personnel de l'Etat de Fribourg, à laquelle INFRI est affiliée. Les finances de l'association sont sous contrôle.

Comptes de fonctionnement et bilan 2019

L'année 2019 s'est révélée positive au niveau des finances de notre association.

Un prélèvement sur les provisions de CHF 40'000 a été effectué cette année. Le comité avait en effet décidé que dans le cas d'un résultat positif un montant pouvait être mis en provision pour la réforme à venir de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg (les montants à payer risquent d'être importants).

Tous les débiteurs et créanciers à court terme ont été réglés au début 2020. Le « créancier groupe INSOS Fribourg » a été soldé par la commission habitat, travail et formation INSOS qui en était le dépositaire.

Le compte de résultat s'est révélé équilibré, et au niveau des recettes on constate une légère augmentation des cotisations et contributions CCT par rapport aux comptes 2018.

La facture finale de Parenthèses – liée au projet RIFA+REPER – d'un montant de CHF 29'045 a été réglé avec la « provision étude RIFA » créée dans ce but en 2018 à hauteur de CHF 23'000. Le solde de CHF 6'045 a été comptabilisé en deux parties sur les comptes « mise en place stratégie » et « prestations aux institutions ».

Le pôle confiance a généré moins de frais que prévus dans le budget, soit un montant de CHF 12'467.30 pour la mise en place du système et les premiers entretiens effectués par les personnes de confiance.

Le résultat final de l'année est équilibré, avec un excédent de recettes de CHF 8'402.80.

Les comptes ont été révisés par la fiduciaire Multifiduciaire SA en date du 31 mars 2020.

Budget 2021

Les charges et recettes principales ont été maintenues au même niveau que les années précédentes. Les charges de fonctionnement usuelles n'ont quant à elles été que légèrement corrigées en fonction des comptes 2019.

Un montant de CHF 40'000 a été attribué à la rubrique « Prestations aux institutions ». Elle servira au système du Pôle confiance qui devrait se développer positivement.

Aucune affectation aux provisions n'est prévue dans le budget. En tenant compte de ces diverses modifications, le budget 2021 proposé présente un équilibre entre charges et produits.



Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

9, av. Jean-Paul II
1752 Villars-s-Glâne

Tél. : 026 424 76 24

www.infri.ch
info@infri.ch